

# Renseignements de suivi – Comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 8 mai 2024

## Question 1 :

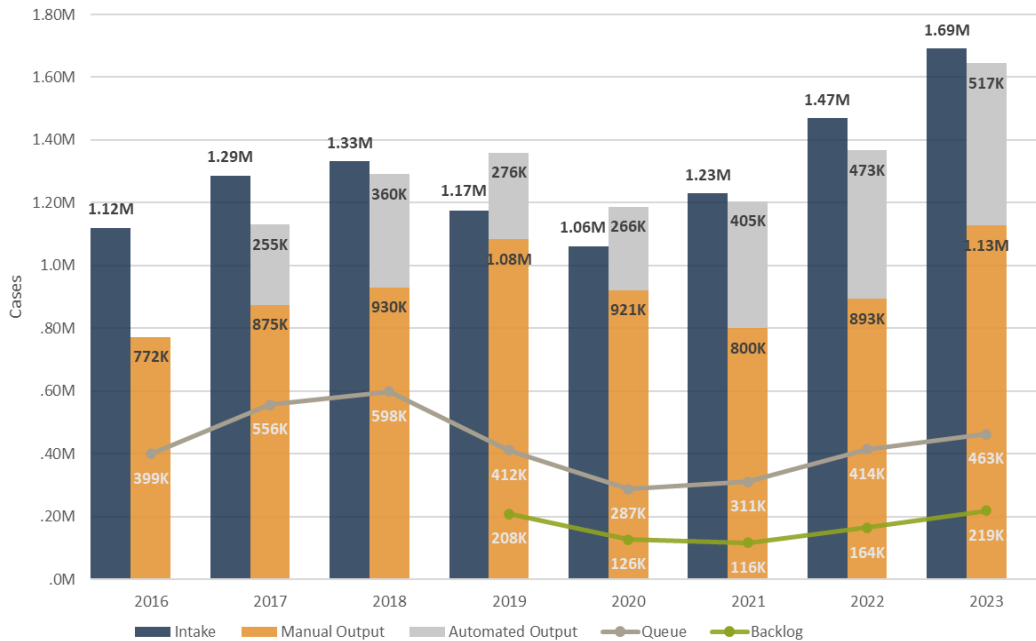
**Sénateur Smith :** Quelles sont les raisons pour lesquelles vous n’avez pas réussi à vous rapprocher de la cible? Pouvez-vous fournir une ventilation des mouvements? J’aimerais savoir à quand remontent certains des problèmes et si d’autres sont plus anciens, ainsi que le type de problèmes.

## RÉPONSE

Depuis janvier 2018, le Centre des services de paye de Services publics et Approvisionnement Canada a réalisé des progrès importants dans la réduction de la file d’attente générale et des mouvements de paye faisant partie de l’arriéré.

Le nombre de mouvements traités chaque mois varie en fonction de plusieurs facteurs, comme la complexité des cas, par exemple. Les nouveaux cas présentent également des tendances saisonnières, avec des sommets à la fin de l’année civile, à la fin de l’exercice financier et à la fin de l’été, ce qui marque la fin de nombreux contrats d’étudiants et de travailleurs occasionnels.

Comme le montre le graphique ci-dessous, malgré les améliorations de la productivité, les niveaux élevés de cas entrants ont dépassé la capacité de traitement de la paye, ce qui a entraîné une augmentation de la file d’attente ainsi que de l’arriéré (cas âgés de plus d’un an).



La file d’attente peut être divisée en trois catégories en fonction de la norme de service et de l’âge des cas. De nombreux cas sont traités dans le respect des normes de service prédéfinies et d’autres en dehors de celles-ci. Les cas les plus anciens sont ceux que le Centre des services de paye n’a pas été en mesure de traiter dans un délai

## Renseignements de suivi – Comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 8 mai 2024

d'un an (cas âgés de plus d'un an). Actuellement, une part importante de l'arriéré est composée de cas de nominations intérimaires (environ 48 000) et de cas « autres » (environ 89 000). Les principaux sous-types de mouvements dans la catégorie « autres » de l'arriéré sont les cas de trop-payé (environ 19 000), les congés non payés de plus de cinq jours (environ 13 000), les cas de pension (environ 11 000) et les cas de révision de congés de maternité/paternité (environ 6 000). Il est important de noter que les sommes dues aux employés en lien avec ces cas avaient peut-être été payées au moment où les mouvements ont été saisis dans le système. Le travail qui reste à faire pour de nombreux cas de l'arriéré est généralement d'ordre administratif : changement de syndicat, confirmation ou rapprochement des paiements, etc.

Si l'on examine l'arriéré (cas âgés de plus d'un an), l'on constate que pour l'essentiel, les cas qui s'y ajoutent sont toujours ceux dits « autres » et ceux liés aux nominations intérimaires, comme indiqué plus haut. Il est également important de noter que plus le temps passe, plus les cas de l'arriéré deviennent complexes, car le dossier de paye d'un employé évolue au fil des nouvelles activités de RH.

Types de mouvement	Répartition de la file d'attente			
	1 : Norme de service non passée	2 : Norme de service passée	3 : Arriéré (cas âgés de plus d'un an)	Total général
Autre	63 433	56 654	89 178	209 265
Nomination intérimaire	15 335	17 265	48 291	80 891
Cessation d'emploi	10 191	11 274	31 371	52 836
Retour de congé	4 183	8 015	18 850	31 048
Demande de rens. d'ordre général – Pensions	91	1 882	11 946	13 919
Mutation	4 228	3 920	5 156	13 304
Embauches	11 267	904	852	13 023
Promotions	1 674	934	1 916	4 524
Mise en œuvre des conventions collectives – Révisions (2018)	3 717	53	21	3 791
Mise en œuvre des conventions collectives – Trop-payés	42	122	3 452	3 616
Demande de rens. d'ordre général – Autres	284	915	1 742	2 941
Invalidité	2 260	120	84	2 464
Congé parental	1 261	36	57	1 354
Mise en œuvre des conventions collectives – Révisions (2022)	847	37	0	884
Mise en œuvre des conventions collectives – Révisions	0	0	6	6
<b>Total général</b>	<b>118 813</b>	<b>102 131</b>	<b>212 922</b>	<b>433 866</b>

Date de l'extraction : Le 8 mai 2024

Source des données : Outil de gestion des cas (OGC)

## **Renseignements de suivi – Comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 8 mai 2024**

### **Mesures à prendre**

Il a été déterminé que l'arrivée de nouveaux conseillers en rémunération était le meilleur moyen de gérer l'augmentation de la charge de travail à court terme. Depuis septembre 2022, environ 1 100 nouveaux employés de la rémunération ont été recrutés pour soutenir les Opérations de paye, et nous avons élargi les compétences de l'effectif en place. Services publics et Approvisionnement Canada continue également d'améliorer l'automatisation et le traitement en masse, afin de minimiser la charge de travail manuel, et étudie la meilleure façon d'exploiter l'intelligence artificielle pour aider au traitement de la paye.

En outre, diverses mesures d'entreprise sont élaborées et mises en œuvre pour faciliter la gestion des cas entrants à long terme : simplification des processus RH et de paye et renforcement des comportements des RH pour réduire la charge de travail et améliorer le rendement, et normalisation de la gestion des RH pour simplifier l'écosystème informatique des RH et de la paye.

### **Question 2 :**

**Président du Comité :** Avez-vous un tableau qui montre les différents terrains ou immeubles excédentaires, en pieds carrés ou en mètres, et le lieu où ils se trouvent? Un fichier Excel fera l'affaire. Cela change toute la perspective de la géolocalisation.

### **RÉPONSE**

Le tableau figure à l'annexe B.

Pour en savoir plus sur l'optimisation du portefeuille : vous trouverez la liste d'aliénation ici : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/liste-alienation-disposal-list-fra.html>

### **Question 3 :**

**Le sénateur Smith** a fait part de ses préoccupations concernant les pratiques d'approvisionnement fédérales, la création du Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs et le rôle que joue ce dernier dans le portefeuille de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le sénateur Smith a demandé comment ce nouveau bureau aidera SPAC à rendre le processus d'approvisionnement plus transparent.

### **RÉPONSE**

M. Zielonka a expliqué qu'un certain nombre de changements avaient été apportés aux règles d'approvisionnement; ils renforceront les éléments permettant de rendre les marchés publics fédéraux plus robustes et les règles sont respectées.

## **Renseignements de suivi – Comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 8 mai 2024**

Nous aimerions ajouter que le gouvernement du Canada s'est engagé à mener ses activités d'approvisionnement selon un processus ouvert, équitable et transparent. Pour ce faire, il faut d'abord assurer une bonne gestion et l'intégrité des processus d'approvisionnement. Pour plus d'information sur le Plan d'action pour l'amélioration de l'approvisionnement, cliquez sur le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2024/03/plan-daction-pour-lamelioration-de-lapprovisionnement.html>

De plus, le nouveau Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs bonifiera le Régime d'intégrité en place. Une fois que le nouveau programme sera lancé, des renseignements supplémentaires seront affichés sur la page Normes et services de surveillance, sur le site de SPAC.

Une version révisée de la Politique d'inadmissibilité et de suspension est maintenant disponible à titre informatif. Elle entrera en vigueur le 31 mai 2024. D'ici là, la Politique d'inadmissibilité et de suspension actuelle reste en vigueur.

Pour en savoir plus, visitez la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/normes-surveillance/integrite-conformite-fournisseurs.html>.

### **Question 4 :**

**Sénatrice MacAdam :** Pourriez-vous nous expliquer à quoi serviront les 20,8 millions de dollars prévus au budget principal des dépenses pour le Fonds renouvelable des Services immobiliers? De quelle nature est ce fonds?

### **RÉPONSE**

Excusez-nous, car nous avons mal interprété la question de la sénatrice MacAdam et donné une réponse incorrecte. M. Zielonka croyait que la question portait sur l'augmentation de 20,7 millions de dollars, d'une année sur l'autre, des dépenses non discrétionnaires associées aux immeubles appartenant à l'État et aux espaces loués, au budget principal des dépenses. Or, la sénatrice MacAdam faisait référence aux autorisations du budget principal des dépenses de 2024-2025 pour le Fonds renouvelable des Services immobiliers, d'un montant de 20,8 millions de dollars.

La bonne réponse aurait dû être celle-ci :

Le Fonds renouvelable des Services immobiliers est le mécanisme de financement du programme des Services immobiliers de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le programme des Services immobiliers fournit des services d'exécution et de gestion de projets immobiliers à d'autres entités gouvernementales qui ont la garde de biens immobiliers. Les programmes des clients relèvent d'autres ministères, dont SPAC.

## **Renseignements de suivi – Comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 8 mai 2024**

Les autorisations de 20,8 millions de dollars demandées dans le budget principal des dépenses de 2024-2025 seront principalement utilisées comme suit :

- 12,1 millions de dollars pour financer les conventions collectives ratifiées
- 3,4 millions de dollars pour moderniser les bureaux
- 2,9 millions de dollars pour moderniser les outils de prestation de services
- 1,5 million de dollars pour les indemnités de cessation d'emploi versées aux employés qui prennent leur retraite
- 0,9 million de dollars pour les congés annuels et compensatoires des employés